



Éditorial

La sécurité publique, un rouage essentiel au bon fonctionnement de notre société



Voilà que la fin de la législation se profile à l'horizon... et dans le domaine de la sécurité, on se rend compte de la dynamique positive qui s'est mise en place depuis trois législatures.

Certes, des moments difficiles ont jalonné la vie au sein du dicastère. Il y eut la tension due à la réorganisation du service de défense incendie en 2014, qui a généré un certain nombre de démissions au sein des cadres des pompiers. La mise en place d'une sécurité publique professionnalisée... pas toujours bien comprise par la population quand il y a verbalisation... puis les inondations à l'est de la commune en juin 2019. Cette épreuve a conduit les Autorités à mettre en place pour la première fois un Organe de Conduite Régional (OCRg) afin de gérer la crise.

Ensuite, la période touchée par différentes vagues de COVID-19 a été très durement ressentie par la population et particulièrement les personnes les plus âgées. Dans ce cas également, la Commune a activé un OCRg subordonné à l'État-major cantonal de conduite (EMCC) afin de gérer les aspects institutionnels induits par cette pandémie. Mais le constat est évident: la société s'est transformée et même si la résilience a opéré, rien n'est plus comme avant. Les rapports sociaux se sont distendus, l'individualisme s'est renforcé et la communauté adopte quelquefois des réflexes de repli, ce qui est inquiétant.

Et ces derniers temps, depuis la montée en puissance de l'agression russe contre l'Ukraine, les collectivités publiques européennes ont découvert le réel prix de l'énergie. Certes, nous pouvions nous attendre à une flambée des prix, mais de plus, un risque réel de black-out électrique a été identifié à l'automne 2022. Là également, un OCRg a été mis en place afin de relayer les directives de l'EMCC, ce qui a induit, d'une part, une utilisation parcimonieuse de l'énergie et, d'autre part, une préparation à d'éventuelles coupures d'électricité. Heureusement, ce dernier scénario ne s'est pas produit, car le constat est évident: notre société moderne est fragile face à un éventuel manque d'énergie!

Ainsi, la sécurité publique, en se préparant à gérer d'éventuelles crises, contribue grandement aussi à un mieux vivre ensemble.

François Cuche, conseiller communal

«Comment vous faites?»

La prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz se déroulera le **mardi 21 mai 2024 à 19h30** sur le thème: «La place des écrans dans la famille...».

Animation par Niels Weber, psychologue spécialisé en hyperconnectivité (www.nielsweber.ch).

La place des écrans figure parmi les sujets de discorde favoris des familles suisses. Pourtant, il s'agit souvent d'incompréhension.

Cette conférence aura comme objectif d'aborder les pratiques numériques courantes des enfants entre 4 et 15 ans, pour viser une ambiance plus détendue à la maison.

Smartphone, streaming, réseaux sociaux, jeux vidéo: profitez de l'occasion pour poser toutes vos questions.

Cette soirée se déroulera à la salle de conférence du collège de La Fontenelle à Cernier. Pour davantage d'informations, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à l'adresse manuela.roth@ne.ch.

Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire à cette même adresse électronique.

Fermeture des guichets

À l'occasion de la Fête du travail, les guichets de l'administration communale sont fermés le **mercredi 1^{er} mai 2024**. Réouverture des bureaux jeudi 2 mai 2024 selon les horaires habituels.

Les guichets sont également fermés toute la journée à l'occasion de l'Ascension, les **jeudi 9 et vendredi 10 mai 2024** ainsi que pour la Pentecôte, le **lundi 20 mai 2024**.

Piscine d'Engollon

Après quelques mois de repos, la piscine d'Engollon ouvrira ses portes le **samedi 18 mai 2024 dès 09h00**.

Les visiteurs pourront profiter des espaces verts, du terrain de beach-volley, de la piste de pétanque, des places de jeux, des bassins avec plongeoirs, de la pataugeoire et, une dernière fois, du toboggan qui sera remplacé en 2025.

Les installations, desservies trois fois par jour par le bus 423, sont facilement accessibles à vélo et disposent de places de stationnement gratuites. Le responsable du site, M. Christophe Jossi, toute son équipe ainsi que les tenanciers de la buvette se réjouissent déjà de vous accueillir.



L'image du mois

La dette représente l'ensemble des emprunts contractés avec divers bailleurs de fonds (banques, fonds de pensions, compagnies d'assurances, autres collectivités publiques, etc.). Son coût est celui des intérêts à payer (location de l'argent mis à disposition). Pour la Commune, l'intérêt de la dette s'élève à CHF 1'490'080 par an (moyenne 2021-2023).

Ce coût varie en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée de l'emprunt, le montant contracté et son taux d'intérêt, ainsi que le degré de risque que représente la Commune au yeux des prêteurs. Au 31 décembre 2023, la dette communale s'élève à environ CHF 110 millions, contre une valeur cumulée des actifs (infrastructures, bâtiments, patrimoine foncier, etc.) de CHF 257 millions.



Foire de Dombresson

La traditionnelle foire de printemps de Dombresson se déroulera le **lundi 20 mai 2024** (Pentecôte). À cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installeront le long du village et dans la cour du collège.

En plus de la foire de printemps, le village de Dombresson sera animé par la 105^e fête de lutte les **18 et 19 mai 2024**; cette manifestation est organisée par le Club des Lutteurs du Vignoble.

Le stationnement des véhicules le long de la Grand'Rue, du Ruz Chasseran, des rues Dombrice et des Oeuches sera interdit du samedi 18 mai 2024 à 06h30 au lundi 20 mai 2024 à 20h00. Ces emplacements seront occupés par les stands des marchands et des forains ou interdits au stationnement par suite de déviation du trafic.

La population vaudruzienne est invitée à participer nombreuse à ces sympathiques événements et à s'y rendre de préférence au moyen des transports publics.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 29 avril 2024 à 19h30** à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024
3. Communications du président
4. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable, en remplacement de M. Yann Mesot, démissionnaire
5. Plan d'aménagement local de Val-de-Ruz et procédures connexes
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Des-sous-la-Vy et Jean-de-Tribolet
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000 pour l'augmentation de la participation au capital-actions de Vivaldis SA
8. Initiative communale: projet de loi modifiant la Loi sur les transports publics (LTP) (Redonner la parole aux communes en matière de transports publics)
9. Motions et propositions
10. Résolutions, interpellations et questions
11. Communications du Conseil communal

Les séances sont ouvertes au public, sans réservation.

Pour toute question, la chancellerie renseigne à l'adresse commune.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 22.

Travaux au Côté

Depuis le 22 avril 2024, la route du Côté fait l'objet de travaux conséquents sur 1.7 km. Le bas-côté, le caisson et la bande de roulement seront refaits, les quatre ralentisseurs maintenus et la vitesse abaissée à 60 km/h vers les habitations. Le long du «S» du Sauvage, les accotements seront renforcés et les eaux superficielles mieux gérées.

Les riverains seront informés régulièrement de l'avancement des travaux prévus jusqu'à fin octobre 2024. La route sera fermée régulièrement par tronçon. L'accès ouest se fera par Dombresson, Chézard-Saint-Martin ou La Joux-du-Plâne.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 commandant des sapeurs-pompiers (F/H) à 100%. Lieu de travail: Cernier, pour une entrée de suite ou à convenir;
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H), option voirie. Lieu de travail principal: Les Geneveys-sur-Coffrane, pour la rentrée d'août 2024.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31. Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».



PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Les émissions lumineuses ont doublé depuis 1990 au niveau mondial. En 2018 déjà, le Conseil général a validé l'extinction de l'éclairage public de Val-de-Ruz au coeur de la nuit, en accord avec le positionnement de la commune comme écorégion.

Au-delà de l'aspect énergétique, l'extinction nocturne permet de réduire les effets perturbateurs de la lumière artificielle sur les comportements et les rythmes biologiques au sein de nombreuses populations d'oiseaux, de mammifères, d'invertébrés, de reptiles et d'amphibiens. Les effets sont tout aussi bénéfiques chez les êtres humains.



Fontaines, habitat villageois (photos: Daniel Schoeb).

Trier, c'est valorisant

Les bennes pour déchets inertes se trouvent dans les six déchèteries communales. Elles accueillent uniquement des matériaux minéraux en provenance des ménages (quantité maximum: 0.5 m³). Les dépôts répétitifs ne sont pas autorisés.

Les matières suivantes peuvent y être déposées:

- pierre naturelle, sable, argile;
- mortier, ciment durci, déchets de béton, brique et tuile en ciment;
- tuiles, briques et pots en terre-cuite;
- ardoise et béton fibré (sans amiante);
- céramique, carrelage, lavabos, cuvettes;
- vitrage, verre plat, miroirs.

Ces déchets non valorisables ont pour seule filière l'enfouissement dans une décharge contrôlée.

Lors de travaux de rénovation et de construction, le propriétaire est tenu d'organiser lui-même l'évacuation des déchets dans les centres de tri régionaux, dont la mission est de valoriser ces matières et de trouver les meilleures filières de réutilisation. Pour maximiser le potentiel de recyclage des matières minérales, il est préférable d'éviter de les mélanger.

Les entreprises sont tenues d'éliminer les déchets spécifiques issus de leurs activités auprès des filières d'élimination ou de valorisation selon leur branche professionnelle.